



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2018

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-111 / 8-4**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 31 octobre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 31 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentées :** A. GERVASI, C. STELLA.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

---

**OBJET : AMENAGEMENTS / COMMERCES : Programme " Action Cœur de ville " de Voiron - Signature de la convention**

---

Rapporteur : Julien Polat

**EXPOSE :** La Ville de Voiron et le Pays Voironnais ont candidaté au programme national « Action Cœur de Ville » lancé par le Ministre de la Cohésion des Territoires en mars dernier. La candidature de la Ville de Voiron a été retenue parmi 222 Villes début avril.

Le programme vise à soutenir et à faciliter le travail des villes moyennes afin d'inciter les acteurs (du logement, du commerce et autres) à réinvestir les centres villes. L'enjeu est d'améliorer les conditions de vie et l'attractivité des villes moyennes.

L'exécutif de la Ville de Voiron assure le pilotage stratégique du programme en coordination avec l'intercommunalité.

Afin de formaliser les engagements des parties et de proposer un projet de revitalisation de centre-ville, une convention cadre est établie sur cinq ans. La rédaction de cette convention a été réalisée en collaboration étroite entre la Ville de Voiron, la Communauté agglomération du Pays Voironnais et les partenaires du dispositif.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 29 octobre 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le contenu de la convention cadre « Action Cœur de ville de Voiron ».
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention.

**DECISION** : La proposition est **ADOPTÉE** par **32 voix POUR - 1 ABSTENTION (A. COLLIN)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

*Julien Polat*  
Julien POLAT